



Me reprendre mon salaire et mes com

Par **eugénie**, le **29/04/2008 à 11:39**

Bonjour, rnje suis ancienne consultante en gestion de patrimoine pour un cabinet de desfisc depuis plus d'un 1 an en avance sur com.rnMais depuis 2 mois je suis passée assistante dans la meme société car le boulot de consultante me convient plus, j'ai signé un avenant qui marque mes nouvel fonctions et indique que ma renumération d'avant est annulée.rnMais aujourd'hui il souhaite reprendre les avances sur com sur mon salaire de 1500 brut et apparament signé un avenant est pas équivalent à un contrat de travail ? rnDe plus je touche 50 euros brut sur chaque dossier en banque et ils veulent aussi me les reprendres pour reprendre les avances sur com que j'ai eu en tant que consultante.rnQuel sont mes droits